



Détournement de stock par associés

Par **Carine D**, le **02/06/2017** à **11:20**

Bonjour
Je suis salariée associée dans une entreprise agricole à hauteur de 40 %.
Notre entreprise a été placée en liquidation judiciaire avec une poursuite d'activité d'1 mois.
Nous avons déclaré lors de la cessation de paiement un stock de X euros.
Ayant des jours de congés à prendre, je me suis permis de solder ceux ci pendant la phase de poursuite d'activité et du coup je n'étais pas présente lors des passages du liquidateur et de l'huissier
Lors du premier passage de l'huissier, il a effectué un état des lieux du stock et du matériel. Après calcul, il obtient un stock de Y € inférieur à la somme déclarée au tribunal.
Lors de la 2ème visite du liquidateur et de l'huissier, ils ont demandé à visiter la maison des 2 autres associés et ils ont trouvés les Y euros de stock manquant.
J'ai appris par le personnel de l'entreprise pendant mes vacances cette situation. J'ai pris immédiatement contact avec le liquidateur qui m'a appris que le dossier est transmis au procureur de la république.
Que dois je faire pour ne pas être sanctionné vu que le stock a été détourné dans mon dos pendant mon absence ?
Merci par avance
Carine D.
PS : je viens d'apprendre ce jour même qu'un des associés s'est également servis des comptes de l'entreprise pour remettre en culture son terrain.